



Séparation sans mariage avec un enfant

Par **Murat**, le **31/07/2011** à **11:59**

Bonjour, je suis le père d'un enfant de 4 ans et demi reconnu a ma charge par la CAF a la demande de sa mère depuis fin 2009, d'un commun accord et pour officialisé la situation la mère a fait il y a 1 mois et demi la demande au JAF pour m'accordé la garde ainsi qu'une pension alimentaire de 140€ par mois, ainsi que de l'avoir pour elle 1 weckend sur 2 et la moitié des vacance scolaire, la raison quelle invoque(difficulté pour gérée son activité professionnelle et la garde de notre enfant, ainsi que le fait qu'il a toujours vécu a la maison que nous avons construite et qu'il s'y sens bien) se qui me convient tout à fait, le problème c'est que les parents de mon ex s'oppose a sa décision de manière violante en la menacant qu'elle ne serait plus leur fille si elle faisait cela, j'ai peur que cela déjénaiere je ne sais plus quoi faire, j'ai besoin d'aide

Par **mimi493**, le **31/07/2011** à **14:39**

Il n'y a rien à faire d'autre. Elle doit gérer ses parents, c'est tout.

Par **granger**, le **31/07/2011** à **14:55**

Bonjour, pour "fixer" les propositions de votre ex, vous pouvez par ECRIT" passer un accord amiable que vous présenterez au JAF qui l'entérinera ou passer par l'intermédiaire d'un avocat pour mettre cet accord en place si vous en avez pris un pour votre audience devant le JAF. Bien su cela n'aura rien d'officiel juridiquement mais c'est un tres, tres bon début. Si l'enfant vit déjà avec vous, qu'il est scolarisé pres de chez vous et que vious vous en occupez

à plein temps, n'hésitez pas à mettre, des attestations dans votre dossier. Si tout se passe bien pour l'enfant selon ce mode de garde en place, le juge l'hésitera beaucoup, beaucoup à changer les choses, cordialement

Par **mimi493**, le **31/07/2011** à **15:04**

Elle a déjà fait sa requête au JAF pour faire ses demandes, donc ça revient au même

Par **Murat**, le **31/07/2011** à **22:05**

merci de m'avoir répondu aussi vite, on se sent vraiment seul dans une situation pareille, ce qui me fait peur s'est sa instabilité psychologique et le fait qu'elle change d'avis toute les 5 minutes, ainsi que l'influence que ces parents ont sur elle, s'est ce qui nous a pourri la vie pendant 5 ans et demi, depuis 15 jours la situation c'est complètement dégradé entre nous, elle m'a dit qu'elle avait pris un avocat, je n'ai pas pu savoir dans quel but, j'ai la trouille de perdre mon fils, j'ai vécu c'est 4 dernières années 24H sur 24 avec lui, j'ai toujours pris soin de lui, j'ai 47 ans et je ne vis que pour lui, nous avons construit des liens très forts mon fils et moi, pendant que sa maman me trompait avec son patron prétextant des heures supplémentaires, c'est moi qui lui faisais son dernier câlin du soir avant de s'endormir et qui lui préparais son petit déjeuner au petit matin, je crois que l'on supporterait très mal d'être séparé tous les deux, ce mois-ci elle a refusé de verser la pension, je lui ai dit que c'était son droit vu que nous ne sommes pas encore passés devant le JAF, mais elle me laisse penser qu'il y a des choses pas claires, et je m'attends au pire, que peut-elle me préparer à votre avis ? je psychote a mort ça le fait pas .

Par **mimi493**, le **31/07/2011** à **22:40**

Faites aussi une requête de votre côté, pour être sûr qu'elle ne se désiste pas.

Par **Murat**, le **01/08/2011** à **00:33**

j'oublie de vous dire qu'avant de partir la mère de mon fils a aussi vidé le livret A que nous lui avons ouvert à sa naissance, l'organisme en question refuse de me donner quelconque renseignement concernant les opérations de débit ainsi que les closes du compte, que dois-je faire, de plus elle a retiré et utilisé des chèques personnels à mon organisme bancaire sans que j'en sois au courant, et sans avoir signé moi-même de procuration lui donnant ce droit, de plus elle est sous interdiction bancaire, et en commission de sur-endettement au près de la banque de France, de plus elle a été jugée et reconnue coupable l'année dernière pour faute en écriture, usage de faux, utilisation frauduleuse de carte bancaire ne lui appartenant pas, peine prononcée 3 mois de prison avec sursis, 7500€ de dommages et intérêts, et 1500€ de frais de procédure, et tout ça avec son précédent ex, je n'ai pas envie de l'envoyer en prison, s'est la mère de mon fils, mais quand même il y a des limites et le préjudice et là et mon fils et moi en

payon le prix, que dois-je faire vis a vis de s'est organisme ? que dois-je éventuellement faire vis a vis de mon ex ?